

LE PROPAGATEUR DES BONS LIVRES

BULLETIN

BI-MENSUEL



DE LA LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

Un bon livre est un ami : n'en ayons que d'excellents.

Abonnement : 25 centins par an.

CADIEUX & DEROME, ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES, 1603, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL.

A NOS 8,000 ABONNÉS,

Nous souhaitons une bonne année

Ou comme le disaient pieusement nos pères :

"Bonjour ! bon an !"  
"Dieu soit cians ! (ici)"

LE CATECHISTE AU XIXe SIECLE

PAR L'AUTEUR DU

MANUEL COMPLET DU MISSIONNAIRE

Deux volumes in-8 de 399 et 398pages.....Prix franco \$1.00

(Extrait du tome II, page 49 à 55.)

3° Sur les devoirs envers le prochain.

Définitions.

Tuer quelqu'un, c'est un homicide de fait : vouloir le tuer, quand même on ne le tue pas, c'est un homicide de volonté.

Donner de mauvais conseils ou de mauvais exemples et être par là une cause de chute dans le péché, c'est ce qu'on appelle scandaliser. Un homme qui scandalise se nomme un scandaleux. Plus une personne est influente par son âge, son éducation, sa position sociale, plus elle est coupable lorsqu'elle scandalise.

A ton escient signifie la sachant. Si quelqu'un avait entre les mains, sans le savoir, un objet qui ne lui appartiendrait pas, il ne serait pas coupable de ce fait ; mais il serait coupable s'il venait à reconnaître son erreur et qu'il ne voulût pas la réparer.

Le mensonge est une parole ou un signe que l'on emploie tout exprès pour dire le contraire de ce que l'on pense. La bouche qui ment, tue l'âme (Sap., xix).

Juger témérairement, c'est juger sans une juste raison que notre prochain est coupable. Ne jugez pas, et vous ne serez pas jugés (Mat. vii, 1). Le soupçon est une conjecture vague.

Médire, c'est révéler, sans une juste raison, les défauts ou les fautes du prochain.—Celui qui médit, a le diable sur la langue ; celui qui écoute, l'a dans les oreilles. Les détracteurs sont ennemis de Dieu, et le calomniateur est abominable aux yeux des hommes (Rom. i, 30.—Prov. xxiv. Celui qui médit en secret, ainsi que l'homme à deux langues, sera maudit, parce qu'il porte le trouble parmi plusieurs qui vivent en paix. (Eccli., xxviii, 15). Qui sème la discorde, fait l'œuvre du démon (Gen., iii, 4, 5).

Calomnier, c'est charger quelqu'un d'un défaut qu'il n'a pas, ou d'une faute qu'il n'a pas faite.

Le faux témoignage est une fausse déposition devant un tribunal (Dan., xii, 34, 61).

L'hypocrisie consiste à vouloir paraître meilleur que l'on est, sans chercher à le devenir.

L'adulation est une louange basse et intéressée.

On fera des sous-questions sur chacun des points qui précèdent. Par ex. : Qu'est-ce que médire ? ou : En quoi consiste la médianse ? ou : Qu'est ce que la médianse ? etc.

Différentes manières de scandaliser.

Quel crime si quelqu'un empoisonnait les fontaines publiques ! Mille et mille fois plus grand le crime de ceux et celles qui empoisonnent les âmes par des railleries contre la religion et la piété, par des paroles ouvertement impures ou même équivoques, par de mauvaises chansons, par des manières immodestes...

Apprendre le mal à ceux qui l'ignorent, se vanter du mal qu'on a fait, afin d'y engager les autres ; les aider à mal faire, entraîner dans des divertissements dangereux ; détourner des devoirs d'un bon chrétien, de la prière, de l'assistance à la Messe, de la Confession ; venir, ou prêter, ou donner des livres impies ou immoraux, des romans impurs, des chansons ou des images obscènes ; en conserver imprudemment chez soi ; porter des vêtements peu modestes : tels sont encore les moyens inspirés par le Démon pour assasiner les âmes.

Malheur au scandaleux ! (Mat., xviii).

Le mensonge.

On entend par mensonge la fausseté des paroles ou de tout autre signe extérieur employé pour tromper le prochain. Le mensonge n'est pas toujours nuisible au prochain. L'orgueilleux, par exemple, et le vaniteux mentent pour se faire valoir ou pour s'excuser. Si la faute n'est pas grave, c'est toujours une faute.

Ne dites donc pas : "Mon mensonge ne fait tort à personne."—Il y a quelqu'un à qui vos mensonges nuisent toujours : c'est vous. Dieu est la vérité même : le Diable est le père du mensonge : chaque mensonge est donc une inspiration du Diable, qui d'un petit mensonge conduit plus tard à un gros. Un Chrétien ne ment pas, quand même il pourrait, par un léger mensonge, gagner le monde entier, ou sauver sa vie ; car tout mensonge est péché, et tout péché, quel qu'il soit, doit être expié ou dans ce monde ou dans l'autre.

Les vains soupçons, les médisances, les calomnies.

Prenons garde de concevoir et de nourrir des soupçons mal fondés. S'il vous vient un soupçon, demandez-vous s'il ne vous est pas possible de vous tromper ; rappelez-vous que bien souvent vous vous êtes trompé ou vous avez été trompé. Priez Dieu d'écarter de vous tout soupçon, tout jugement téméraire, et priez pour celui qui est l'objet de vos soupçons. Si vous êtes victime d'un faux soupçon, contentez-vous, dans l'occasion, de dire la vérité, et abandonnez-vous entre les mains de Dieu, qui humilie et relève comme il lui plaît. Au dernier jour, ceux qui cachèrent des vices honteux sous le masque de l'hypocrisie, seront couverts de confusion ; mais les saints injustement soupçonnés et persécutés seront couverts de gloire.

Si l'on vous calomnie, souvenez-vous que le disciple n'est pas plus que le Maître. Dieu sait la mesure de réputation qui vous est nécessaire : laissez faire sa providence. Mais les calomniateurs n'en sont pas moins coupables.

S'excuserait-on d'avoir mal parlé contre le prochain, en disant : Je n'ai rien avancé qui ne fût

vrai ? C'est pour cela que vous êtes un médiant. Si vous aviez menti, vous seriez un calomniateur. Vous avez dit la vérité : mais toute la vérité est-elle bonne à dire ?

La personne à qui je l'ai dit est discrète.—Il est à souhaiter qu'elle le soit plus que vous. Mais plus cette personne est discrète et sage, plus on doit faire cas de son estime, et vous la faites perdre par votre médisance : on suppose qu'il n'y a pas de raison légitime pour faire une confidence.

J'ai raconté cela pour m'amuser.—Si l'on mettait la main dans votre armoire et qu'on déchirât votre linge en disant : C'est par amusement, qu'en penseriez-vous ? Mais n'est-ce pas plus mal de déchirer la réputation ?

Seriez-vous bien aise qu'on s'amusât à vos dépens ?

La personne dont j'ai parlé était morte.—Il n'est pas plus permis de médire des morts que des vivants.

Tout le monde médit : je fais comme les autres.—Il y a des exceptions. On se damne en faisant comme les autres.

Un bon chrétien vit en paix avec tout le monde, autant qu'il le peut sans manquer à ses devoirs. Il empêche ensuite les autres de se quereller, et il s'efforce de les réconcilier toutes les fois que l'occasion s'en présente. Ainsi se montre-t-il enfant de Dieu. Mais savez-vous ce que font les enfants du Démon ? Ils courent de l'un à l'autre, écoutant les paroles de l'un pour les rapporter à l'autre, en les tournant le plus possible au mal, et se faisant un plaisir infernal de semer la discorde et les inimitiés. Quant à vous, agissez tout autrement, pour que le Père Céleste reconnaisse en vous son enfant. Dès que vous voyez le feu de l'inimitié s'allumer quelque part, portez-y aussitôt l'eau de la charité, afin d'éteindre le mal dans son foyer. Si vous ne parvenez pas à obtenir la paix et la réconciliation, priez Dieu de faire lui-même ce que vous n'avez pu faire. Ce sont donc deux conduites bien opposées : rire avec malignité des projets de vengeance d'un voisin contre un autre, ou s'en alléger et prier Dieu de faire régner partout la paix et la concorde. Le premier de ces deux chemins voulez-vous suivre ?

On expose son salut lorsqu'on juge et condamne les autres.

Le vol.

Tout est à Dieu : il est grand propriétaire. En donnant la terre aux enfants des hommes, il leur a donné en même temps sa Loi : Non furtum facies, vous ne volerez pas. Chaque famille a transmis à sa postérité la portion de terre qu'elle avait eue : et en même temps, le droit de la posséder exclusivement. Le communisme est contraire aux septième commandement : il détruit l'ordre social établi par Dieu.

Supposiez un instant que la propriété ne soit pas inviolable : quels troubles ! quels désordres ! quel affreux champ de bataille !

Supposiez que l'inviolabilité de la propriété ne vienne pas de Dieu, d'où viendrait-elle ?

La propriété est donc un droit naturel et nécessaire. La loi humaine ne crée pas ce droit, elle le protège.

L'homme a la propriété de son corps, de son âme, de sa réputation, de sa fortune. Sous ce dernier nom, sont compris les terres, les maisons, l'argent, les marchandises, les effets mobiliers.

Celui qui s'en empare injustement s'appelle voleur.

Dire à quelqu'un : Tu es un voleur, c'est une des plus sanglantes injures ; c'est lui dire : Tu place est au bagne ; tu n'es pas même un honnête païen : chacun de vrait se méfier de toi. Et cependant tous les voleurs ne sont pas en prison.

Il y a non-seulement les voleurs de grand chemin, mais encore les voleurs habiles et adroits : il y a des voleurs en blouse et des voleurs en habits fins ; des voleurs en détail et des voleurs en gros. Je présume, lecteur, que vous n'appartenez à aucune de ces classes, et je vous engage à rester fidèle à la loi de Dieu qui vous dit : Ne volez jamais.

Entre ici dans quelques développements.

Un berger laisse aller son troupeau dans la prairie des voisins, quoique la justice lui dise : N'approche pas : c'est un voleur en détail.

Un marchand vend comme naturel un vin frelaté et même très délétère : c'est un voleur en gros.

Une cuisinière trompe ses maîtres sur l'achat des denrées : c'est une voleuse en détail.

Un régisseur inscrira 150 journées de travail sur son livre de comptes, tandis qu'il devait en marquer beaucoup moins : c'est un voleur en gros.

Un malheureux, criblé de dettes, au lieu de payer ses créanciers, va dépenser au cabaret le peu d'argent qu'il gagne : voir à un voleur.

Il y a aussi de petits vols : vols de fruits, vols de quelques branches dans le clos du voisin qui s'en fâche.

Un petit vol est péché mortel lorsqu'on a l'intention de le multiplier au point de former quelque chose de considérable.

Un petit vol restant tel, nous rend dignes des peines du Purgatoire.

Un vol qui a cesse d'être petit, c'est-à-dire qui s'est accru au point de former quelque chose de considérable, nous rend dignes de l'Enfer.

Voler, je suppose, 20 sous à un pauvre, ou 40 sous à un ouvrier qui a peine à gagner sa vie, c'est un vol considérable.

Voler 5 francs à une personne qui est dans l'aisance ou 10 francs à une personne très riche, c'est un vol considérable. On ne peut donc pas préciser absolument la somme qui forme un vol considérable.

Il faut cependant observer que ce qu'une extrême nécessité ou une juste compensation autorise à prendre, n'est pas vol.

Lorsqu'on a manqué de probité d'une manière grave, on entend au fond du cœur ces mots terribles : restitution ou damnation. Et c'est ce qui effraie le plus les voleurs. Ils doivent restituer, et s'ils ne le font pas, ou qu'ils ne peuvent pas suffisamment les moyens de réparer leurs vols, il n'y a point de pardon pour eux. Le péché qui les absoudrait, outrepasserait son pouvoir et ne les arracherait pas à l'Enfer. Quand un homme a eu le malheur de se rendre gravement coupable, soit en prenant le bien d'autrui, soit en déshonorant injustement la réputation de son prochain, il porte au fond de son âme l'arrêt de sa condamnation. S'il a fait des communiions sans déclarer sa faute, sans vouloir sincèrement la réparer, il a commis des sacrilèges et il est obligé de refaire ses confessions et de réparer ses injustices, sans quoi l'Enfer sera son partage éternel.

Oh ! combien de personnes s'abusent sur ce point ! On se dit : Je n'ai point fait de tort. En communiions bien sûrs ? notre conscience ne nous reproche-t-elle rien ? S'il en est ainsi, soyons tranquilles.

Mais si l'on se reconnaît coupable de quelque injustice considérable, il faut s'en accuser, sous peine de se parjurer au tribunal de Dieu.

Et pour être absous, ce n'est pas assez de déclarer son péché, il faut le restituer, il faut réparer. Que le confesseur pense ou ne pense pas à vous le dire, sachez qu'il n'a pas le droit de vous absoudre si vous n'êtes décidé à restituer le plus tôt possible. Sans restitution, point de pardon. Non remittitur peccatum nisi restitatur ablatum. Si vous ne pouvez absolument pas restituer ni le tout ni une partie, vous devez au moins y être disposé et en avoir la ferme volonté. L'injustice est une violation du droit d'autrui : la restitution est une réparation nécessaire pour rétablir l'égalité. Si celui à qui nous avons fait tort n'existe plus, il faut restituer à ses héritiers, ou à des pauvres.

Le nombre de ceux qui se plaignent d'avoir été volés est grand ; les restitutions sont peu fréquentes.

Savez-vous pourquoi certains hommes s'éloignent de l'Église ? c'est parce qu'ils sont gênés par deux commandements, dont le premier dit : Evitez l'impureté, le second : Ne sois pas voleur, rends le bien mal acquis.

Qui, le vol et l'impureté sont les deux péchés qu'on a le plus de peine à dire et qui éloignent le plus des Sacraments. Pendant une mission, un ouvrier rencontre sur la place un homme qui ne mettait pas les pieds à l'Église. C'est un bourgeois impie et scandaleux. Où allez-vous ? dit-il à l'ouvrier.—Je vais à la mission avec mes camarades. Quand on me donnerait dix mille francs, je n'irais pas.—Je le crois bien, répliqua l'ouvrier : car, si vous alliez vous confesser, le missionnaire vous ordonnerait d'en restituer vingt mille que vous avez volés.

Ne faisons tort à personne. La probité est une